

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 19 juin 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1917922A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 24 mai 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la lieutenant-colonelle Corinne Objois (NIGEND : 170843 - NLS : 8008866 - NID : 9302053007) est placée en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019, en qualité d'officière de liaison et de conseillère technique auprès du délégué éthique, sécurité du patrimoine et conformité des affaires d'Enedis, à Paris (75).

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au 34, place des Corolles - 92079 Paris-La Défense Cedex. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA